

Réunion Départementale pour la territorialisation de la planification écologique en Seine-Saint-Denis dans le cadre de la Conférence des Parties (COP) d'Île-de-France

Vendredi 18 octobre 2024

Contexte

Site : La Ferme des Possibles, Stains

Participants : 60 à 70 participants

Animation : Laurent CONDOMINES, Directeur régional adjoint de la DRIEAT et directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis



Propos introductifs

Introduction de Jacques WITKOWSKI, Préfet de Seine-Saint-Denis

Jacques Witkowski remercie les participants pour leur présence et souligne l'originalité du site de la réunion, la ferme urbaine de Stains, qu'il juge un lieu idéal pour une conférence locale sur le climat. M. le Préfet rappelle que les effets du changement climatique se font déjà sentir. Il mentionne l'augmentation et l'extension vers le nord des feux de forêt et la tendance à l'augmentation des températures qui dépasse les objectifs de l'Accord de Paris, avec des projections à +2,5°C au lieu de la trajectoire de hausse de +1,5°C que cet Accord avait posée. Face à ces enjeux, Jacques Witkowski prône une écologie non punitive, soulignant la nécessité d'équiper les territoires pour atténuer les effets du climat sans montrer du doigt les individus, d'autant que les émissions diffèrent selon les pays, les Français étant *per capita* moins émetteurs que les Américains, et les Chinois moins émetteurs que les Français. M. le Préfet insiste également sur l'importance de trouver des compromis entre les adaptations écologiques et l'acceptabilité de celles-ci par les habitants, évoquant des exemples comme la voiture électrique et sa praticité moindre, ou l'usage du numérique, qui n'est pas vital mais dont on peinerait à se passer. Il conclut en rappelant que la consultation COP a été lancée en avril et vise à élaborer des actions concrètes et à orienter les investissements publics et privés.

Introduction de Mohamed GNABALY, Maire de l'Ile-Saint-Denis, Président de l'Association des Maires de Seine-Saint-Denis

Mohamed Gnabaly salue l'assistance et se dit honoré d'organiser cette réunion à la Ferme des Possibles, un lieu idéal pour faire passer des messages forts. Il présente l'Ile-Saint-Denis, qui s'étend sur 177 hectares avec 14 km de berges, en précisant que deux tiers de la commune sont inondables, situation qu'il a personnellement connue en 2016 et 2018. Pour lui, la transition écologique doit être perçue comme une opportunité de développement, plutôt qu'une contrainte. Il souhaite par exemple que 50 % des espaces terrestres de sa commune soient verts et naturels, mais il reconnaît la difficulté de concrétiser cette

ambition tout en assurant la survie de la commune face aux inondations. M. le Maire vise également à rénover 100 % du parc social et des équipements d'ici 2030, à atteindre 90 % de produits bio et 100 % de compostage alimentaire, ainsi qu'à instaurer une ZFE et une Zone 30 sur la ville. Avec un budget de 15 millions d'euros pour 8 500 habitants, il estime que des actions sont réalisables, mais il est crucial de définir des priorités adaptées à la réalité du territoire et de ses habitants. Mohamed Gnabaly souligne l'importance des financements nationaux, qui représentent 70 % du budget des projets de l'île, tout en appelant à une coopération renforcée entre les différents niveaux de gouvernance afin de faciliter un alignement des priorités. Enfin, il se réjouit de la dynamique de la COP et exprime le souhait de créer un groupe de travail avec l'Association des Maires afin de centraliser et répliquer les initiatives réussies des autres communes du département.



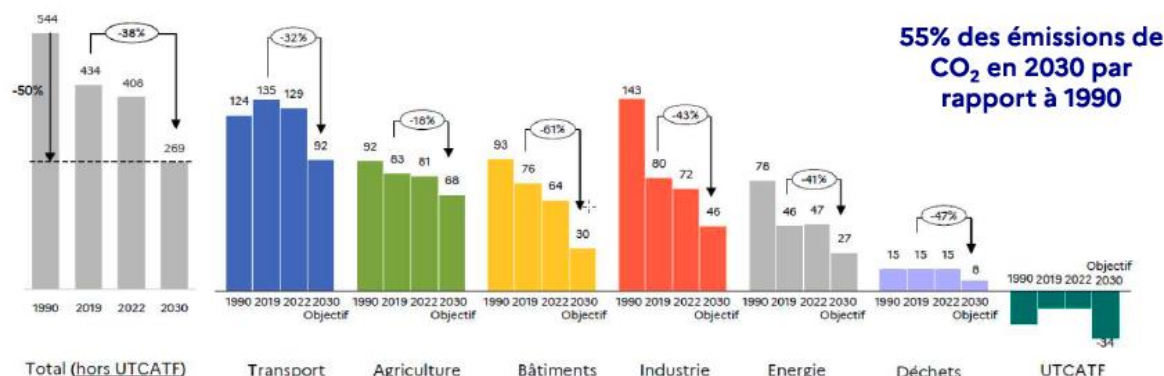
Présentation de la COP et du diagnostic territorial

Présentation des enjeux et objectifs de la COP – Aïcha JAIRY, Secrétaire générale de la COP Île-de-France

Aïcha JAIRY présente la démarche de planification écologique lancée en avril, dont l'objectif est de tracer collectivement la voie de la transition écologique. Elle explique qu'il faut accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre les objectifs de la COP et ceux de l'Accord de Paris visant une réduction de 55 % des émissions par rapport à 1990 d'ici 2030. Elle souligne également l'importance de préserver la biodiversité, en favorisant des espaces apaisés et des ressources durables, aujourd'hui parfois fragiles. Les collectivités doivent également renforcer leur résilience face aux enjeux climatiques. Elle rappelle les principaux leviers identifiés par la COP, notamment la réduction des émissions liées aux transports, qui doivent diminuer leurs émissions d'un tiers. En Île-de-France, le bâtiment résidentiel et tertiaire représente le principal sujet, avec 39 % de l'effort à fournir. La préservation de la biodiversité est cruciale, la forêt jouant un rôle important comme puits de carbone, et des actions sont à mener sur la sobriété en eau et la désimperméabilisation pour limiter les inondations. Aïcha JAIRY explique que la territorialisation de la planification écologique est une démarche inédite pour faire converger les politiques publiques. Ainsi, en regroupant toutes les actions de nos politiques publiques dans un document unique, nous pouvons identifier les avancées mais aussi les blocages et faire évoluer, si besoin, les dispositifs existants. Le diagnostic de la COP permet d'identifier les actions à mener et constitue un exercice annuel permettant d'ajuster ces actions. La mobilisation des départements au fil des débats est essentielle, et la feuille de route qui découlera des discussions à la fin de l'année devra implémenter les documents de planification et de contractualisation.

L'ensemble des secteurs est mis à contribution

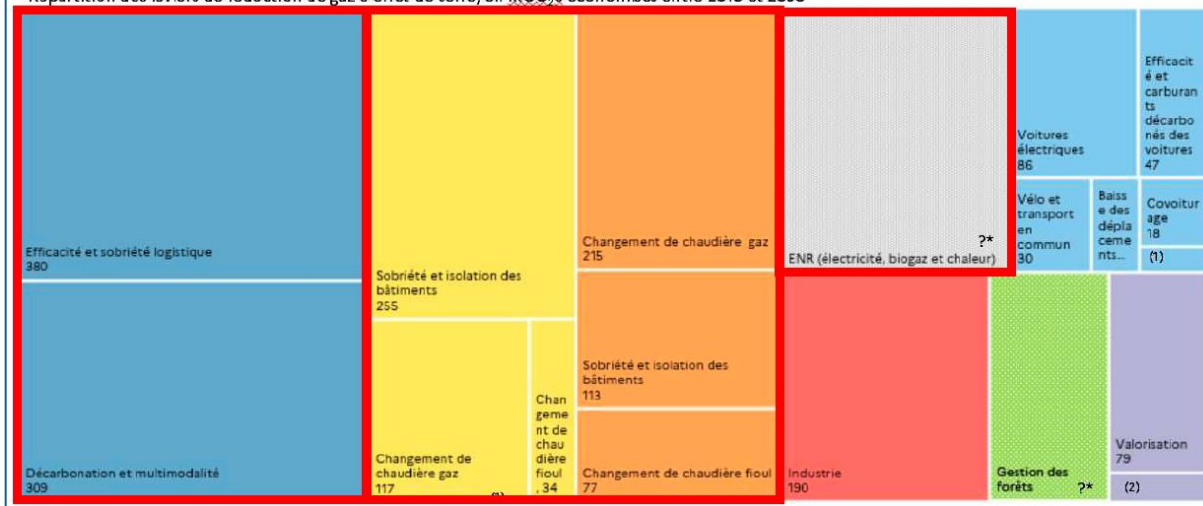
Emissions annuelles domestiques (hors sources) de GES (en MtCO₂e) - SNBC Version Run 1 bis



Principaux enseignements de l'analyse des questionnaires envoyés aux collectivités lors de la phase de diagnostic départemental – Guillaume CRIEF, Chef adjoint du service connaissance et développement durable, DRIEAT

Guillaume Crief évoque les résultats du diagnostic départemental qui a permis de dégager des problématiques spécifiques pour la Seine-Saint-Denis. Ainsi, le transport de marchandises a été souligné comme particulièrement émetteur, le département étant un territoire marqué par la logistique. Comme pour la région, le bâtiment est un autre sujet majeur, de même que la décarbonation des réseaux de chaleur.

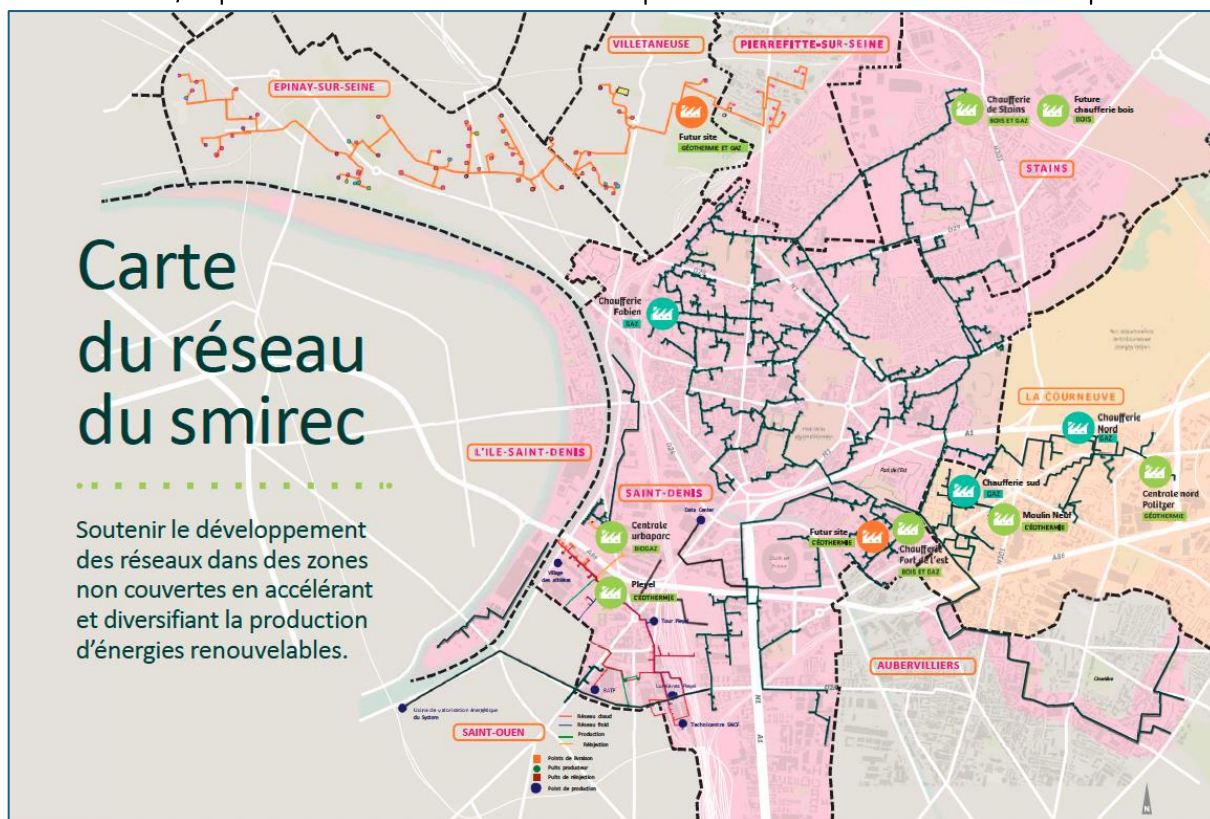
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



Témoignages inspirants

Les réseaux de chaleur décarbonés et la géothermie : l'expérience du SMIREC – Témoignage de Laurent MONNET, président du SMIREC, maire-adjoint de Saint-Denis et Conseiller de Plaine Commune

Laurent Monnet rappelle que le SMIREC, syndicat historique créé en 2014, est né de la fusion des réseaux de Saint-Denis, établi en 1957 et initialement fonctionnant aux énergies carbonées, et de La Courneuve, plus récent et rapidement passé à la géothermie. Le réseau SMIREC de Saint-Denis, géré en délégation de service public par une filiale d'ENGIE, s'est progressivement étendu à de nouvelles communes comme Stains, L'Île-Saint-Denis, Aubervilliers, Pierrefitte et Épinay. Ce réseau dessert environ 61 000 logements équivalents, soit 50 % des foyers de Saint-Denis, avec un taux d'énergie renouvelable (ENR) de 66 %, que le SMIREC vise à porter à 75 %. Le réseau utilise des centrales biomasse et géothermique. Une centrale géothermique profonde est en construction, prévue pour 2025. Le réseau de la Courneuve est lui en géothermie profonde et géré par le SMIREC directement, la préservation des deux modèles permettant de conserver les compétences.



Le SMIREC évalue des façons de développer le réseau, aidé par le PLUi qui rend nécessaire des études de faisabilité de raccordement, en créant par ailleurs un nouveau réseau Nord en géothermie profonde ou encore en raccordant au réseau un *data center*. Laurent Monnet souligne les défis liés à la géothermie, dépendante d'une filière du forage peu développée avec seulement 2 acteurs nationaux quand les travaux de forages sont longs, et à la dépendance accrue à l'électricité pour les pompes à chaleur avec un coût mal maîtrisé. Il défend l'usage du réseau de chaleur comme moyen de concilier écologie et justice sociale en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, tout en facilitant la maîtrise des coûts, notamment grâce aux subventions du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Échanges avec le public

En réponse à une question sur les investissements, Laurent Monnet précise que le forage du réseau Nord coûte environ 30 millions d'euros et que l'objectif de 75 % d'ENR nécessite un investissement total de 140 millions d'euros. La massification est présentée comme une solution pour réduire les coûts, bien que le marché de la géothermie reste limité et nécessite un écosystème plus développé. Mohamed Gnabaly souligne l'importance d'une politique structurelle pour des investissements de long terme, notamment pour le photovoltaïque et les réseaux de chaleur, malgré des évolutions réglementaires complexes. Un bouquet énergétique diversifié est nécessaire pour affronter les évolutions conjoncturelles. Une autre intervention met en avant la nécessité de connecter systématiquement les *data centers* au réseau de chaleur, mais cela peut s'avérer compliqué selon la distance avec le réseau et du fait que la chaleur fatale produite n'est pas toujours suffisante. M. le Préfet rappelle par ailleurs que si les *data centers* deviennent prépondérants avec l'essor de l'intelligence artificielle et de la connectivité, ils posent des défis en termes de pérennité, car sous contrôle privé. La géothermie est une solution durable, tandis que l'exploitation de la chaleur des *data centers* peut s'avérer peu fiable. Laurent Monnet et d'autres acteurs soulignent l'importance d'une interconnexion des réseaux et donc d'une structuration territoriale impliquant la coopération entre EPCI et entre communes pour assurer leur extension, leur pérennité et leur rentabilité à long terme, avec un soutien des syndicats et une couverture de bassins de vie cohérents avec le développement de cette stratégie globale. Pour conclure, Laurent Monnet explique que l'Île-de-France est un bassin idéal pour la géothermie profonde et qu'on peut également y faire de la géothermie superficielle (qui permet également de développer le réseau de froid). Le SMIREC évalue également des connexions avec d'autres réseaux comme celui de Paris (la CPCU) ou de Sarcelles pour structurer le réseau.

La conférence territoriale des énergies renouvelables et les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZA ENR) – Témoignage de Frédéric ANTIPHON, secrétaire général de la préfecture de Seine-Saint-Denis

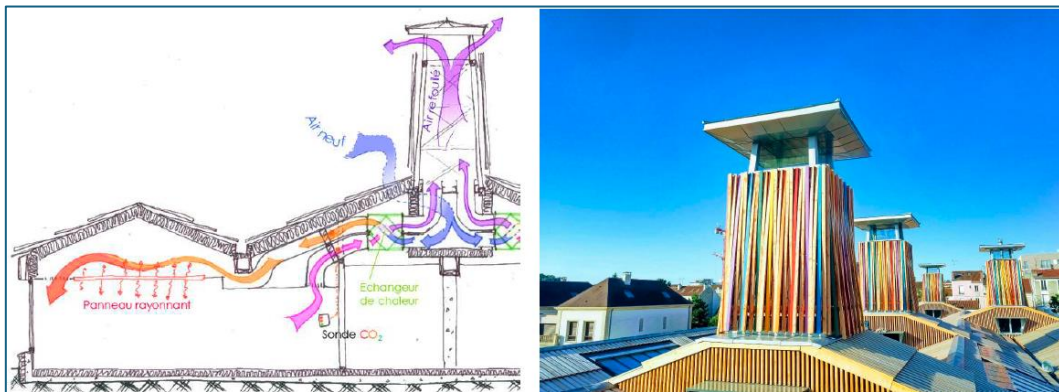
Frédéric Antiphon explique que la conférence territoriale des énergies renouvelables, sous-composante de la COP, est liée à l'article 15 de la loi sur l'accélération des ENR, qui vise à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA ENR). Chaque collectivité doit réfléchir localement à l'emplacement et au type d'énergie renouvelable à développer, permettant ainsi de planifier les projets avec l'adhésion préalable des parties impliquées. Ces zones apporteront des avantages fiscaux et opérationnels aux porteurs de projets. Depuis un an, des conférences ont été lancées et ont permis aux collectivités de remonter des propositions à travers un outil de cartographie. Le comité régional de l'énergie doit ensuite examiner la compatibilité des cartes avec les schémas régionaux. En Seine-Saint-Denis, les résultats sont satisfaisants avec 50% de communes répondantes, 20 communes ayant mis en place des zones d'accélération et quelques-unes ayant déjà délibéré tandis que d'autres planifient encore. En pratique, le solaire et la géothermie sont possibles à mettre en œuvre dans le département, bien que le photovoltaïque soit encore peu développé. Certaines communes de l'ouest du département sont très engagées dans la géothermie, tandis que 2 communes ont témoigné de leur intérêt pour la biomasse. Enfin, Frédéric Antiphon souligne que des textes réglementaires sont encore attendus pour accélérer les procédures et améliorer les conditions de rachat des énergies renouvelables.



Un représentant de Montreuil exprime ses préoccupations concernant les projets de réseaux de chaleur biomasse et géothermie, affectés par la baisse des fonds alloués à la transition énergétique. Il souligne un décalage entre les ambitions locales et les décisions nationales, ce qui met en danger le développement des projets. Il appelle la COP à prendre en compte cette contradiction. Il insiste également sur l'importance de la gouvernance et de la vigilance des collectivités dans la gestion des DSP (délégations de service public), en particulier face à des acteurs comme ENGIE, aujourd'hui dominant sur le marché, d'après l'intervenant, et qui limite les marges de négociation des collectivités. Frédéric Antiphon réagit en soulignant que la loi doit clarifier le cadre pour les porteurs de projets, bien que cela ne résolve pas tous les problèmes soulevés. Le maire de L'Île-Saint-Denis aborde la question de la fongibilité des financements, proposant une fusion de la DSIL et de la DETR pour plus de « pouvoir d'agir » et palier la baisse du Fonds Vert. En tant que président de l'AMF 93, Mohamed Gnabaly milite pour le maintien du taux du FCTVA sur les investissements en matière de transition écologique. Revenant sur la conférence territoriale, il insiste sur la nécessité de ces cartographies qui permettent une vision à long terme et de précieux gains de temps, tout en reconnaissant la contradiction qu'il peut y avoir entre les enjeux et leur financement. Il souhaite plus de « pouvoir d'agir », une gouvernance qui rende les territoires plus efficaces dans leurs projets énergétiques en trouvant la bonne taille critique pour cette action.

Bâtiments résidentiels et tertiaires : l'expérience inspirante de la Ville de Rosny-sous-Bois – Témoignage de Charlotte PICARD, directrice adjointe recherche et innovation de la Ville de Rosny-sous-Bois

Charlotte Picard explique que sa direction, créée il y a dix ans, a pour mission de développer des stratégies locales d'adaptation au changement climatique. Elle insiste sur le fait que, malgré les efforts des cinquante dernières années, il est nécessaire que les territoires prennent plus en main l'adaptation climatique. Charlotte Picard expose les solutions en matière de construction adoptée par Rosny-sous-Bois, basées sur des matériaux locaux, biosourcés et non polluants, dans une approche low-tech et en s'appuyant sur des circuits courts. L'objectif est de sortir d'un système marchand pour créer un environnement « durable et nourricier ». Une attention particulière est portée à la rénovation des bâtiments publics, notamment scolaires, en intégrant les enjeux environnementaux. Charlotte Picard met également en avant la ré-internalisation des compétences, avec des équipes pluridisciplinaires pour limiter l'externalisation souvent coûteuse. En construction, la priorité est donnée à des filières locales comme l'utilisation de la paille pour l'isolation, tout en mettant en place des solutions innovantes telles que la ventilation naturelle. Charlotte Picard souligne l'importance de « l'intensité sociale » dans les chantiers, ce qui se caractérise par privilégier la formation des ouvriers locaux plutôt que des processus industrialisés. Enfin, elle partage les résultats prometteurs de rénovations qui devraient réduire de 70 % la consommation énergétique des bâtiments communaux et appelle à une participation citoyenne, notamment des enfants, pour une pédagogie intergénérationnelle sur la construction durable.



Échanges avec le public

Un intervenant de l'association Environnement 93 demande dans quelle mesure on pourrait reproduire cet exemple à tout un EPT ou un département. Charlotte Picard partage cette volonté et explique que Rosny-sous-Bois essaie de communiquer autant que possible, mais les synergies restent à établir et les échanges à renforcer.

La logistique et le transport de marchandise : l'expérience inspirante de la société Carrefour et sa stratégie de livraison responsable – Témoignage de Vanessa MARCELINO, Manager RSE transport et logistique durable à Carrefour

Vanessa Marcelino explique l'engagement de Carrefour pour une livraison responsable dans le cadre de son plan Carrefour 2026. Ce plan vise la neutralité carbone d'ici 2040 pour Carrefour tout en impliquant les fournisseurs, sous peine de déréférencement. La stratégie de livraison responsable repose sur des camions propres, silencieux et opérant à des horaires décalés, notamment grâce à des véhicules au biométhane. À ce jour, 2/3 de la flotte de 1 200 camions Carrefour roule au biométhane, tandis que des solutions électriques et à hydrogène sont en cours de déploiement. Le biométhane est privilégié

pour ses nombreux avantages, dont la réduction de 80 % des particules fines et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que son faible impact sonore. Au niveau des magasins, Carrefour travaille à la labellisation « certibruit » pour garantir des livraisons silencieuses : il s'agit d'effectuer les livraisons à des horaires décalés, réduisant ainsi les nuisances et la pollution, tout en prenant un soin particulier à la réduction du bruit via la formation et l'adaptation des points de livraison. Sur les sites de Seine-Saint-Denis, des entrepôts sont équipés de stations de biogaz et des bornes électriques à haute puissance.

Échanges avec le public

Un maire-adjoint interroge sur l'avenir énergétique de Carrefour, notamment autour du biométhane et des nouvelles technologies. La représentante de Carrefour répond que le biométhane sera majoritaire d'ici 2030, en veillant à ne pas répercuter les coûts sur les clients, car d'autres technologies, comme l'hydrogène, sont encore très coûteuses. Une association de Seine-Saint-Denis évoque ensuite le potentiel du transport fluvial, la Seine étant insuffisamment exploitée selon elle. La représentante de Carrefour explique que le transport fluvial est déjà utilisé en amont avec les fournisseurs, mais qu'il reste des limites, notamment pour le premier et dernier kilomètres, qui nécessitent tout de même des camions, et les délais de navigation induits par ce type de transport. Le maire de L'Île-Saint-Denis mentionne que certaines technologies, comme le biométhane, ne sont pas encore prêtes à être industrialisées à grande échelle. Le biogaz offre un bon équilibre entre propreté et coût et d'autres innovations suivront pour l'avenir. Enfin, une question sur l'absence de plaidoyer des industriels en faveur du fret ferroviaire et fluvial est posée, à laquelle la représentante de Carrefour répond que ces modes de transport doivent encore prouver leur rentabilité économique.



Conclusion

Les suites à donner dans le cadre de la COP – Aïcha JAIRY, Secrétaire générale de la COP Île-de-France

Aïcha JAIRY remercie les participants et exprime son souhait que les actions présentées, comme d'autres, soient remontées pour alimenter la feuille de route de la COP régionale, tout en permettant de détecter et lever les verrous. Les discussions ont montré que de nombreuses synergies sont à trouver. Le site <https://www.planification-ecologique-idf.fr/> est présenté pour indiquer comment apporter des contributions à la COP.